BURKINA FASO

DECRET n° 2014 - 188 /PRES/GC

Unité-Progrès-Justice

portant promotion à titre normal dans l'Ordre National à l'occasion du Cinquantenaire de l'Ecole de Kassan « A » Sourou (à titre de régularisation pour 2013)

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES, GRAND MAITRE DES ORDRES BURKINABE.

VU la Constitution;

- VU le décret n° 2012-1038/PRES du 31 décembre 2012 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n° 2013-002/PRES/PM du 02 janvier 2013 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso;
- VU la loi n°7-92/ADP du 14 décembre 1992 portant changement d'appellation de la Grande Chancellerie des Ordres Révolutionnaires du Burkina Faso;
- VU le décret n°2009-185/PRES/GC du 15 avril 2009 portant institution, organisation et fonctionnement des Ordres Burkinabè;
- VU le décret n°2009-186/PRES/GC du 15 avril 2009 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres Burkinabè;
- VU le décret n°2004-153/PRES/GC du 23 avril 2004, instituant des droits de chancellerie pour les distinctions honorifiques du Burkina Faso;
- VU le décret n°96-137/PRES/GC du 25 avril 1996 portant nomination d'un Grand Chancelier des Ordres Burkinabè;
- Vu le décret n° 2012-067/PRES/GC du 10 février 2012 portant renouvellement de mandat des membres du Conseil de l'Ordre National;
- Vu le décret n° 2012-121/PRES/GC du 22 avril 2012 portant nomination d'un membre du Conseil de l'Ordre National.
- VU le décret n° 2013-092/PRES/GC du 07 mars 2013 portant renouvellement de mandat de membres du Conseil de l'Ordre National ;

DECRETE

Article 1: Est promu à titre normal au grade d'Officier de l'Ordre National:

M. ZAN Raphaël, Mle 07447 T, né en 1943 à Toma / Nayala

Article 2: Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 20 mars 2014

Blaise COMPAORE

